

Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs Séance plénière du 12 février 2015

Présents

Président

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône

Au titre des élus

Madame Stéphanie BIDAULT, Centre européen de prévention des risques d'inondations (CEPRI),
représentant Monsieur Éric DOLIGÉ, Sénateur du Loiret

Madame Marie-Paule ZINS, Mairie de Mulhouse, représentant Monsieur Jean ROTTNER,
Président FNAU

Monsieur Didier MANDELLI, Sénateur de la Vendée

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Martin ARNOULD, WWF

Madame Bénédicte CHALON-MIGNOT, Mutuelle d'Assurance des Artisans de France

Monsieur Georges EMBLANC, WWF

Au titre des Ministères

Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Madame Danielle LARROUY, Unité protection et sécurité défense, Service du haut-fonctionnaire
de défense et de sécurité

Ministère de l'Intérieur

Monsieur Marc PORTEOUS, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crises,
Ministère de l'Intérieur, représentant Monsieur Laurent PREVOST, Directeur

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Madame Patricia BLANC, Direction générale de la prévention des risques

Monsieur Frédéric AUCLAIR, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature,
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Madame Bérandère BASIN, Bureau des risques d'origine météorologique, Service des risques
naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques

Madame Isabelle LELEU, Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des
inondations (SCHAPI), Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la
prévention des risques

Monsieur Thierry HUBERT, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la
prévention des risques

Monsieur Marc JACQUET, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques

Madame Marie-Pierre MEGANCK, Cellule des affaires européennes et internationales, Direction générale de la prévention des risques

Madame Sylvie GRECIET, Bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques

Monsieur Jacques FAYE, Bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques

Ministère de la Culture et de la communication

Madame Virginie SERNA, Mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, Direction générale des patrimoines

Au titre des personnalités invitées

Monsieur Laurent MONTADOR, Département Catastrophes naturelles Fonds publics, Caisse centrale de Réassurance (CCR), représentant de Monsieur Pierre BLAYAU, Président

Monsieur Roland NUSSBAUM, Directeur de la Mission Risques naturels (MRN)

Monsieur Michel SACHER, CYPRES

Absents excusés

Au titre des élus

Madame Marie-Line REYNAUD, Députée de la Charente

Madame Jeanny MARC, Maire de Deshaies

Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Sénateur-Maire de Nîmes

Monsieur Alain GEST, Député de la Somme

Monsieur Bernard SAUGEY, Sénateur de l'Isère

Monsieur Guy GEOFFROY, Maire de Combs-la-Ville

Monsieur Martial SADDIER, Maire de Bonneville

Monsieur Cyril PELLEVAL, Sénateur de la Haute-Savoie

Au titre des personnalités qualifiées

Madame Annie AVENARD, Union nationale des associations de lutte contre les inondations

Monsieur Jean-Pierre MASSUÉ, Académie européenne des sciences et des arts

Monsieur Michel CARA, Observatoire des sciences de la terre de Strasbourg, Université de Strasbourg

Monsieur Edouard KAMINSKI, Professeur des universités Directeur de l'UFR Science de la Terre, de l'Environnement et des Planètes

Au titre des Ministères

Monsieur Philippe CARADEC, Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)

Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International

Monsieur Michel PRÉ, Responsable du pôle eaux, sols et pollutions, Sous-direction de la gestion des ressources naturelles

Ministère des Finances et des Comptes Publics

Madame Anne-Céline CHEVALIER, Direction du budget

Ministère de l'économie, de l'Industrie et du Numérique

Madame Anne BLONDY-TOURET, Bureau des marches et produits d'assurance

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Elisabeth VERGES, Direction générale pour la recherche et l'innovation

Monsieur Jean-Michel VALANTIN, Direction générale de l'enseignement scolaire

Ministère de la Défense

Monsieur Philippe NAVELOT, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives

Ministère de la Justice

Monsieur Gérald BARTHOLOMEW, Service du haut-fonctionnaire de défense et de sécurité

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Madame Véronique BORZEIX, Sous-direction de la forêt et du bois

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Monsieur Vincent COURTRAY, Bureau des risques naturels terrestres, Direction générale de la prévention des risques

Monsieur Jean-Marc KAHAN, Service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique

Monsieur Francis POUPEL, Bureau de l'action territoriale, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques

Au titre du Secrétariat Général de la Défense et la Sécurité Nationale

Monsieur Laurent DUCAMIN, Chef du bureau planification

Au titre des personnalités invitées

Madame Florence MASSON, Association des Maires de France

Ordre du jour

CONSEIL D'ORIENTATION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS SÉANCE PLÉNIÈRE DU 12 FÉVRIER 2015.....	1
Ordre du jour.....	6
I.Présentation du retour d'expérience des inondations de l'automne 2014d'origine « cévenole » dans le Sud-Est..	7
II.Information sur la conférence de Sendai (Japon).....	13
III.Avancement de la mise en œuvre de la directive inondation.....	14

I. Présentation du retour d'expérience des inondations de l'automne 2014 dans le Sud-Est

Isabelle LELEU

Je vous propose de revenir sur la série d'événements hydrométéorologiques méditerranéens de l'automne 2014, qui a été tout à fait remarquable du point de vue du nombre d'épisodes pour une seule saison.

Ce type d'événement dit « méditerranéen » survient généralement lorsque de l'air provenant de la mer, chargé en humidité, vient se bloquer sur les reliefs du pourtour méditerranéen. Toutes les zones bordant la Méditerranée peuvent potentiellement être concernées. Ces épisodes météorologiques se caractérisent par la survenue de pluies diluviennes, d'extension spatiale et de durées variables, le plus souvent associés à des phénomènes convectifs intenses, générateurs de crues parfois violentes :

- souvent plus de 200 mm en 24 heures, parfois plus de 400 à 500 mm (record : 1000 mm à St Laurent de Cerdans (66) en octobre 1940) ;
- jusqu'à 200 mm en 3 heures ou 100 mm en une heure ;
- extension spatiale des zones touchées : d'un groupe de communes à plusieurs départements ;
- durée : de 12 à 48 heures en général, parfois jusqu'à 4/5 jours (mais en général les zones touchées fluctuent d'un jour à l'autre).

Dans les cas particuliers où c'est le relief des Cévennes qui est touché par les fortes pluies, on parle alors d'épisodes « cévenols ». Dans cette situation, les pluies peuvent engendrer des crues sur toutes les rivières qui descendent du massif des Cévennes, en priorité celles qui s'acheminent vers le Sud et l'Est – dans les départements de l'Hérault, du Gard, de l'Ardèche – mais également celles qui se dirigent vers l'Ouest (le bassin du Tarn). Les bassins de la Loire et de l'Allier peuvent également être concernés par ce type d'épisodes, dans certains cas spécifiques où les pluies remontent plus au Nord.

On peut citer quelques épisodes méditerranéens marquants survenus récemment, avec des conséquences souvent désastreuses :

- **Var, juin 2010, en 24 heures :**
 - 270 mm à Draguignan (record annuel) ;
 - 23 morts (crues Nartuby et Argens) ;
 - Épisode exceptionnel pour la saison.
- **Gard, septembre 2002, en 48 heures :**
 - 687 mm à Anduze ;
 - 635 mm à St Christol-les-Alès ;

- 20 morts ;
- 1 département concerné.
- □ **Aude, novembre 1999, en 36 heures :**
 - 624 mm à Lézignan-Corbières (dont 229 mm en 3 heures) ;
 - 4 départements touchés ;
 - + de 30 morts.
- □ **Vaison-la-Romaine, septembre 1992, en 4 heures :**
 - 300 mm à Entrechaux ;
 - 1 cellule orageuse quasi-stationnaire ;
 - 1 fraction de département concernée ;
 - 34 morts.

Les événements de l'automne 2014 ont, fort heureusement, fait moins de victimes que ces événements antérieurs particulièrement meurtriers (avec un nombre de morts oscillant entre 20 et 30 personnes par épisode).

En moyenne sur les départements méditerranéens, le Gard et l'Ardèche arrivent en tête, suivis de l'Hérault et de la Lozère, si l'on considère le nombre d'épisodes se caractérisant par des précipitations excédant les 200 mm en l'espace de 24 heures, sur la période courant de 1964 à 2013.

C'est la saison automnale qui regroupe le plus d'épisodes de ce type. On constate toutefois une grande variabilité d'une année sur l'autre. Ainsi, alors que l'année 2013 avait connu des crues importantes notamment en hiver et au printemps, mais sans aucun épisode « cévenol » ou méditerranéen à l'automne, l'année 2014 a enregistré, *a contrario*, 12 ou 13 événements de ce type.

Ces épisodes surviennent dans certaines conditions favorables de grande échelle, comme le positionnement des éléments caractéristiques du champ de pression (anticyclones et dépressions), la température de la mer et l'humidité de l'air. A plus petite échelle, on constate également souvent une instabilité des masses d'air, ainsi que la présence de phénomènes orageux.

Il convient de noter que l'emplacement des zones de fortes précipitations varie en fonction de la position respective des flux d'altitude et de surface, depuis le Roussillon jusqu'à l'extrême Est de la région PACA, en passant par le Languedoc, les Cévennes ou encore le littoral Varois.

Selon les configurations, c'est le littoral ou le relief qui est le plus touché. La combinaison des ingrédients météorologiques va aussi déterminer l'extension spatiale du phénomène pluvieux et sa propension à la stationnarité.

Les événements survenus à l'automne 2014 résultent d'une configuration météorologique remarquable, se caractérisant par les phénomènes suivants :

- de vastes dépressions de saison sur le proche Atlantique au large du Portugal et/ou des dépressions plus réduites au cœur du bassin méditerranéen engendrant des flux de secteur Sud durables sur le pourtour méditerranéen ;
- une mer Méditerranée très chaude pour la saison : 19°C ;
- le blocage de l'air chaud humide sur les premiers contreforts méditerranéens ;
- des cellules orageuses parfois stationnaires ;
- de très fortes précipitations (localement jusqu'à plus de 200 mm enregistrés en 3 heures et jusqu'à 92 mm par heure).

La saison 2013 avait été tout à fait différente, avec une dépression islandaise située plus au nord que la normale et un anticyclone des Açores légèrement déplacé. Le mois de novembre 2013 avait ainsi été marqué, dans le sud de la France, par un déficit de pluviométrie, en regard du niveau de précipitations moyen enregistré sur le reste du pays.

Entre la mi-septembre et la fin décembre 2014, le sud de la France a enregistré pas moins de 10 à 15 épisodes météorologiques marquants, qui ont touché différents secteurs géographiques, et que l'on peut regrouper en 8 périodes :

- **16-20 sept : 14 tronçons en vigilance crues orange :**
Vigilance météo orange sur le Haut Languedoc et les Cévennes (départements 11, 34, 30, 12, 07– 1 décès à Arnac dans le 12) ; poursuite sur le département de l'Hérault (4 décès à Lamalou-les-bains) ; reprise des pluies sur les Cévennes gardoises (St Laurent le Minier, Alès touchés) et ardéchoises (Ardèche et Chassezac) (+ 1 décès dans le 83).
- **29-30 sept :**
Haut Languedoc, 7 tronçons en orange, le Lez en rouge (Montpellier touché par de très fortes pluies, jusqu'à 92 mm en 1 heure).
- **6-7 oct :**
Vigilance orange crues sur le Lez (le déversoir de Lattes sollicité pour la première fois), La Mosson (hors réseau surveillé) déborde à Grabels et Juvignac.
- **9-11 oct :**
Vigilance météo orange sur 34 et 07, rouge sur le 30 (Nîmes). L'ensemble des cours d'eaux prenant leur source dans les Cévennes placées en vigilance crues orange.
- **3-5 nov :**
Quart Sud-Est du pays affecté. 12 tronçons placés en vigilance crues orange. Crue notable dans le Nord Vivarais. Crue du Rhône. Ruissellements importants dans Est PACA (1 décès dans le 83). Extension vers le nord, la Bourbince (71) et la Meuse (88) connaissent leur première crue de la saison.
- **9-12 nov :**
Littoral PACA affecté (13, 83, 06). Premières réactions du Gapeau (83).

- **14-15 nov :**

Les Cévennes de nouveau affectées (4 décès dans le Gard, 1 en Lozère + 1 dans les Hautes-Alpes) ; crue du Rhône aval (orange).

- **25 nov – 1er déc :**

Episode long et très étendu. Touche d'abord le 83 du 25 au 27/11 (5 décès), puis 34, 30, 12 du 27 au 29/11, et enfin 66 (1 décès), 11 et encore 83 du 29/11 au 01/12. Au total, 24 tronçons concernés par au moins du orange et 3 par du rouge (Orb amont, Agly, Berre). Nombreuses évacuations. 5 départements classés en catastrophe naturelle (83, 34, 12, 66, 11).

Ces phénomènes sont encore assez difficiles à appréhender car il existe de fortes incertitudes sur le positionnement précis des cellules orageuses, l'intensité des précipitations attendues, la temporalité de l'événement et la capacité des systèmes orageux à se régénérer sur place. Des incertitudes existent aussi sur la manière précise dont les bassins versants vont réagir aux pluies reçues et les éléments de contexte (état d'humidité du sol, éventuels phénomènes d'embâcles ou obstacles à l'écoulement...).

En outre, les inondations découlent autant de phénomènes de ruissellement (exemple de Montpellier les 29 et 30 septembre) que de phénomènes de débordement de cours d'eau.

En matière de vigilance, il convient de distinguer la vigilance météorologique, qui s'applique à l'ensemble du département, et la vigilance « crues », qui porte sur chaque tronçon du réseau surveillé par l'Etat.

Le 29-30 septembre, le Lez a été placé en vigilance crues de niveau rouge ce qui n'était pas pertinent. Néanmoins, cela a contribué à placer en vigilance météorologique rouge tout le département de l'Hérault, ce qui pour le coup était pertinent, au regard des événements survenus ensuite sur la ville de Montpellier.

Tous ces événements ont provoqué la mort d'une vingtaine de personnes au total pour la saison, et ce alors même que le seul épisode du mois de novembre 1999, qui avait notamment dévasté le département de l'Aude, avait alors causé une trentaine de décès.

Des avancées ont donc été accomplies, au cours des dernières années, en matière de prévision mais aussi de prévention et de protection des personnes. Il ressort de la saison de l'automne 2014 les constats suivants :

- prévisions adaptées des DREAL/SPC ;
- important travail de terrain des unités d'hydrométrie (jaugeage en crue) ;
- bonnes anticipations (ex. évacuation préventive des campings dans l'Ardèche) ;
- intéressante valeur ajoutée des DDT/RDI durant la crise (ex. DDT 07) et en post-crise (ex. DDT 12) ;
- expertise appréciée des DREAL/SCOH ;
- implication importante à souligner des acteurs locaux notamment des collectivités (Nîmes, Montpellier...).

Des pistes de progrès ont toutefois été identifiées à cette occasion et devront être exploitées :

- Mieux avertir les populations des risques de crues soudaines en dehors du linéaire de cours d'eau surveillé par l'Etat via Vigicrues, c'est l'objectif visé par le lancement d'un service d'avertissement « crues soudaines » à destination des collectivités (prévu pour fin 2016).
- Renforcer la communication sur l'extrême danger que représente le franchissement d'une zone submergée en véhicule comme à pied. Envisager l'équipement des passages à gué ou ponts submersibles avec une signalisation spécifique. On peut en effet noter que les décès liés aux intempéries de l'automne 2014 sont en grande majorité liés à des imprudences ou à une méconnaissance du danger lié à l'eau en mouvement.

Patricia BLANC

Il faut souligner les actions importantes menées par les acteurs locaux notamment les collectivités.

Selon vous, quel est le niveau de maîtrise des procédures d'urgence par les collectivités locales ?

Isabelle LELEU

Certaines ont des PCS très efficaces, comme la commune de Montpellier, notamment, dont l'ouvrage autour du quartier de Lattes a démontré son efficacité lors des événements de l'automne.

Marc JACQUET

De gros travaux avaient été faits sur les cadereaux à Nîmes (ruisseaux ou torrents généralement à sec, drainant l'eau des garrigues environnantes et sillonnant la ville de Nîmes), suite à un épisode précédent, ce qui a là aussi limité les dégâts.

Isabelle LELEU

D'autres pistes de progrès ont été identifiées à plus long terme :

- **Hydrométrie : toutes les DREAL ne disposent pas d'une astreinte :**
or les jaugeages en crue sont primordiaux pour recalculer certaines courbes de tarage (relation hauteur ↔ débit) ; une forte réactivité est également nécessaire pour intervenir rapidement sur les éventuelles stations en panne.
- **Communication :**
rendre les prévisions plus accessibles aux médias et au grand public (se référer à une crue connue et en donner une illustration marquante – enjeux touchés, photos...).
- **Collaboration :**
SPC/SCOH : renforcer les échanges (pré et post-crise).

Il conviendra enfin d'améliorer les modalités de déclenchement de la procédure CAT-NAT d'urgence, qui vise à accélérer les processus d'indemnisation et les actions post-crise. Cette procédure a été mise en œuvre pour la première fois en juillet 2014 puis pour certains épisodes de l'automne. Il faudra notamment faire en sorte de mieux coordonner les actions de la DGPR et la

DGSCGC pour mobiliser les services techniques concernés et de définir pour ces services des méthodes d'expertise adaptées à ce travail en urgence.

Georges EMBLANC

En tant qu'organisation non gouvernementale travaillant sur la mémoire et la perception des risques, WWF est très attentive à la manière d'informer le grand public sur l'existence de ces risques notamment l'effet d'une lame d'eau. Partant de là, il nous semblerait opportun d'explicitier tous les acronymes des différentes entités impliquées dans la gestion de ces derniers, afin que les populations, sur place, puissent contacter les services de l'Etat sans difficulté.

Pourriez-vous par ailleurs nous renseigner sur les éventuels effets des changements climatiques, qui n'ont pas du tout été abordés dans la présentation ?

Isabelle LELEU

Sur le premier point, nous devrions prochainement lancer la marque Vigicrues, ce qui rendra plus lisible l'action des services de l'Etat pour l'utilisateur.

S'agissant des éventuels effets du changement climatique sur les risques encourus par les populations, nous n'avons pas de signal clair, à ce stade, sur un risque d'augmentation des phénomènes pluvieux intenses et donc des inondations dans les prochaines années ; j'ajoute que la situation est très fluctuante, d'une région à l'autre.

Stéphanie BIDAULT

Quid de la durée de retour de ces épisodes ?

Isabelle LELEU

Pour ces événements, on peut aller jusqu'à des durées de retour d'une cinquantaine d'années.

Stéphanie BIDAULT

Notons que malgré les quelques décès qui ont été enregistrés lors des événements de cet automne, d'importants progrès ont été accomplis en matière de prévention et de protection des populations.

Isabelle LELEU

De fait, le nombre de victimes est sensiblement moindre que celui que nous avons eu à déplorer il y a une dizaine ou une vingtaine d'années et certaines personnes qui résidaient dans des lieux menacés ont été évacuées, à titre préventif. Nous nous situons donc aujourd'hui clairement davantage dans le risque « choisi » ou pris par méconnaissance du danger, que dans le risque « subi ».

Roland NUSSBAUM

Les retours d'expériences sont nécessaires pour que les populations se rendent compte des progrès accomplis. Partant de là, il ne me semblerait pas superflu de mettre en exergue les « *success stories* » de la prévention, afin d'améliorer la prise de conscience, par le grand public, de la nécessité de se prémunir contre les risques de catastrophes naturelles. Il faut pour cela profiter

d'opportunités comme des territoires sujets à 2 épisodes similaires éloignés de 15 à 30 ans. Ce sont des comparaisons sur lesquelles on peut communiquer. D'autres sujets peuvent être étudiés comme les conditions dans lesquelles les victimes ont été touchées.

Michel SACHER

80 % des élèves du département du Var sont situés en zones inondables. Nous devons par conséquent initier une communication particulièrement efficace à l'attention des établissements scolaires, laquelle pourra être relayée, le cas échéant, par les mairies.

Notons par ailleurs que les plans communaux de sauvegarde sont de plus en plus fréquemment mis en œuvre dans les communes, ce qui atteste de la volonté des acteurs locaux de faire œuvre de prévention, sur le terrain.

Une commission en charge de la prévention a en outre été créée par le Préfet dans notre département, laquelle regroupe notamment des membres de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), des représentants des pompiers et de la communauté d'agglomération. Des progrès ont donc été accomplis en matière de prévention et d'autres progrès seront encore accomplis, demain, grâce aux retours d'expériences effectués sur les événements dramatiques de cet automne comme à La Londe-les-Maures.

Marc PORTEOUS

Des dispositifs d'alerte existent et des retours d'expérience sont aussi réalisés sur la manière dont les alertes sont perçues.

Concernant la procédure Cat-Nat d'urgence, tous les services de l'Etat et les collectivités territoriales ont à cœur d'accélérer les procédures ; il convient toutefois de ne pas rogner sur la qualité des expertises qui sont conduites, sur le terrain.

Sans doute convient-il, par ailleurs, de souligner l'importance des informations qui remontent du terrain et permettent d'accélérer la mise en place des mesures localement, *via* les réseaux sociaux, notamment.

Georges EMBLANC

Pour le tremblement de terre survenu en Haïti, il y a quelques années, les principales remontées ont effectivement transité *via* les réseaux sociaux car tous les autres dispositifs de communication étaient hors d'usage.

De manière générale, il conviendrait de formaliser les choses concernant les progrès réalisés, afin de promouvoir une généralisation des bonnes pratiques, en matière de prévention.

Laurent MONTADOR

Nous avons connu des améliorations, en matière de lancement d'alerte, au cours des dernières années et les résultats que nous avons obtenus en matière de préservation des biens et des personnes sont également meilleurs qu'ils ne l'avaient été par le passé (même si au niveau des assurances, l'année 2014 a été catastrophique).

Pour renforcer encore cette efficacité, nous devons adopter une gestion collective de la prévention, en matière d'inondations notamment. Et des progrès sont encore à faire (PCS, plans de continuité d'activité, amélioration de la prévention...).

Marc JACQUET

Je voulais souligner l'importance de la gouvernance locale dans les progrès qui ont été réalisés, au cours des dernières années, en matière de prévention. Des avancées significatives ont également été faites en matière de prévision et alerte.

Patricia BLANC

Sans forcément les relier au changement climatique, au-delà du constat fait par tous les experts qu'il n'y a pas de tendance nette sur l'augmentation ou non de ces situations, ces événements illustrent le type d'épisodes qui peut encore survenir.

Sur le renforcement de la communication pour limiter les imprudences, je souhaiterais par ailleurs souligner la nécessité d'opérer une distinction nette entre la communication à chaud – souvent difficile à mettre en œuvre sans culpabiliser les victimes malchanceuses des événements météorologiques désastreux survenus dans une région donnée – et la communication à froid – nécessaire mais qui risque de n'intéresser personne si elle survient quelques semaines après lesdits événements.

Isabelle LELEU

Deux éléments sur ce point : à chaud pendant l'automne, nous avons pu transmettre aux médias des messages ciblés de conduite à tenir qui ont été en général bien relayés vers le grand public ; par ailleurs, nous avons également réalisé à froid une première formation à l'attention des journalistes météo de France Télévision, où a aussi été abordé l'aspect relais vers le grand public d'informations sur les bons comportements à adopter en cas d'inondation. Cette action va se poursuivre dans les mois qui viennent.

Patricia BLANC

Nous ne pouvons par ailleurs que regretter que certains maires n'actionnent pas les PCS existants sur leurs communes, et ce alors même que certaines collectivités ne sont pas encore couvertes, à ce jour, par ce type de dispositif.

A cet égard, peut-être pourrions-nous envisager de conditionner l'octroi d'aides du Fonds Barnier à l'existence d'un PCS ou d'actions spécifiques de prévention (pose de repères de crues...), afin de rendre plus efficaces encore les mesures de prévention mises en œuvre, sur le terrain.

Par ailleurs, nous assistons à une prolifération d'offres privées, à destination des communes, en matière de prévention et d'alerte. La question se pose de la place du secteur privé dans ce domaine.

Sur le retour d'expérience, je suis d'accord avec le fait qu'il faut savoir objectiver les progrès réalisés. Une action pourrait être menée dans ce domaine sous l'égide du COPRNM.

Sur les points de progrès, il faut aussi indiquer que pour les campings, l'Etat n'avait pas suffisamment tiré les enseignements des épisodes de 2010 mais un travail est en cours avec la nouvelle circulaire sur le sujet.

II. Information sur la conférence de Sendai (Japon)

Marie-Pierre MEGANCK

La conférence qui se tiendra à Sendai, du 14 au 18 mars 2015, est la troisième conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes, après celles de Yokohama en 1994 et de Kobé en 2005. Cet événement réunira tous les Etats-membres de l'ONU et tous les représentants des groupes constitués.

Les deux grands enjeux de cet événement international résident dans l'adoption, par tous les Etats au niveau mondial, d'un cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophes et dans la mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale autour de cette thématique.

Un texte issu d'une négociation diplomatique et fixant un nouveau cadre d'actions devra être adopté à l'occasion de cette conférence par les chefs d'Etat et leurs représentants. Ce nouveau cadre se substituera au cadre d'action de Hyogo 2005-2015 (issu de la 2^{ème} conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes à Kobé)

Les enjeux de ce nouveau cadre d'actions (reprenant, à 70 %, le cadre existant) sont les suivants :

- penser global, agir local ;
- réduire les risques existants et limiter la création de nouveaux risques ;
- promouvoir une résilience économique, sociale et environnementale.

Cette conférence de Sendai sera suivie du forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se tiendra en juin-juillet 2015 à New-York et de la conférence climatique qui se tiendra à Paris à l'automne 2015.

Les enjeux mis en exergue par la délégation française, à l'occasion de cet événement, sont parfaitement complémentaires des enjeux mondiaux qui y seront abordés. A n'en pas douter, en effet, il conviendra de mettre l'accent sur la prévention.

Madame BASIN

Deux *side-events* seront proposés dans le cadre de la conférence de Sendai : « Paris sauvé des eaux », une conférence en partenariat avec l'OCDE et les acteurs franciliens de la gestion des inondations et une conférence présentant l'Observatoire national des risques naturels (ONRM) en partenariat avec la Caisse centrale de réassurance (CCR), la mission risques naturels (MRN) des assurances.

La France disposera, à Sendai de :

- un emplacement au cœur du forum pour communiquer sur le *side-event* et le stand France ;
- 8 emplacements permettant de mettre en avant 6 pôles d'expertise française sur 22 mètres carrés.

Cette conférence mondiale sera l'occasion d'échanger sur les thématiques du climat avec des experts du monde entier. Madame Segolène Royal, notre Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, participera à l'une des cinq tables rondes organisées dans ce cadre et intitulée - « Comment mieux reconstruire après ? ».

III. Avancement de la mise en œuvre de la directive inondation

Bérangère BASIN

La directive inondation a été adoptée en 2007, suite aux crues dramatiques d'Europe centrale du début de l'année 2000.

L'objectif est de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

La nouvelle politique initiée par la directive inondation a vocation à être déclinée à différentes échelles – stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ; plan de gestion des risques inondation à l'échelle du district hydrographique et stratégie locale à l'échelle du TRI.

La stratégie nationale de gestion des risques inondation (SNGRI), élaborée sous l'égide de la Commission Mixte Inondation, a été arrêtée le 7 octobre 2014. Elle vise à « ne plus subir, mais anticiper et s'organiser », selon les termes employés par la Ministre elle-même à l'occasion du lancement de cette initiative.

Cette stratégie a pour objectif de renforcer la sécurité des populations, de réduire le coût des dommages et de réduire le délai de retour à la normale. Les principes directeurs de cette stratégie nationale sont :

- la solidarité ;
- la subsidiarité ;
- les synergies.

Validé le 6 novembre 2014, le Plan d'actions national élaboré dans ce cadre porte sur les items suivants :

- priorisation des financements ;
- activité agricole et espaces naturels ;
- référentiel vulnérabilité ;
- état initial et suivi de la SNGRI ;
- culture du risque / résilience des territoires ;
- suivi du PSR par la CMI jusqu'en 2016.

L'année 2014 a été marquée par l'élaboration des plans de gestion des risques inondations sur les bassins, qui devront être approuvés à la fin 2015.

Une large consultation du public a été initiée sur ces plans de gestion de risques inondations. Elle se poursuivra durant six mois jusqu'en juin prochain.

Des cartographies ont été remontées, à l'échelle européenne, pour 119 des 122 territoires qui avaient été identifiés en amont et nous espérons parvenir à faire remonter les trois cartographies restantes dans des délais relativement brefs.

Les stratégies locales ont été élaborées par les parties intéressées et arrêtées par le Préfet. A noter enfin qu'un grand séminaire sera organisé au mois de novembre, avec le CEPRI, pour discuter de toutes ces thématiques.

Marc JACQUET

Avant de nous quitter je souhaiterais faire le point sur le renouvellement des membres du COPRNM qui est en cours, selon la composition du décret initial.

La Ministre a saisi l'ensemble des instances en charge de désigner les membres du COPRNM. Nous attendons des réponses concernant la représentation des collectivités locales au sein de notre instance, étant entendu que les récentes élections municipales ont un impact sur les délais de réponse.

Au total, le COPRNM est composé de 3 députés, 3 sénateurs, 6 représentants des collectivités territoriales, 10 personnalités qualifiées nommées par les ministères (2 par le ministère des finances, 2 par le ministère de la recherche, 2 par le ministère du logement, 4 par le ministère du développement durable). Siégeront également au sein du COPRNM 12 représentants des ministères.

La séance est close à 16 heures 45